

Prendre la bonne direction

Depuis juin 2020, le règlement 20-030 encadre les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics ainsi que la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Ville de Montréal.

Dès le 25 juin 2021, tout propriétaire doit se conformer aux obligations résumées dans ce dépliant. Si elles ne sont pas respectées, des dispositions pénales sont prévues au règlement 20-030 et des constats d'infraction seront émis.

Selon la situation, des amendes comprises entre 500 et 2000 \$ pour une personne physique et entre 1000 et 4000 \$ pour une personne morale pourront être remises.

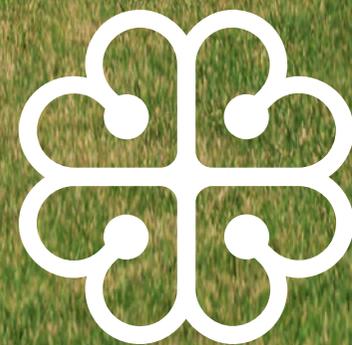
Montréal 

Pour obtenir plus d'information,
communiquez avec le 311
ou consultez montreal.ca

Pour obtenir des précisions sur l'ensemble du règlement, veuillez vous référer au texte officiel.

Réglementation

Diriger les gouttières au bon endroit



Les changements climatiques ont un impact marqué sur nos milieux de vie.

Cela se traduit par davantage de pluies abondantes.

Les averses envoient de grandes quantités d'eau en un temps record dans le réseau d'égout. Ce volume d'eau considérable se voit multiplié par l'apport des gouttières qui se déversent directement dans la canalisation.

Tout ceci apporte son lot de problèmes : inondations locales, déversement d'eau non traitée dans les cours d'eau et refoulements d'égout.

Oser le changement

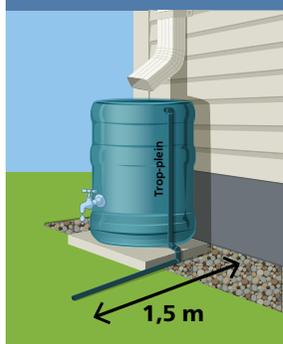


Raccorder une gouttière au drain de fondation, trop près de votre bâtiment, l'orienter vers une surface imperméable ou vers le drain de votre garage en contre-pente n'est plus permis.



Dorénavant, vous devez réacheminer l'eau de vos gouttières vers une surface perméable (pelouse, plate-bande) tout en vous assurant de la diriger à au moins 1,5 m du bâtiment afin de prévenir l'infiltration dans les fondations.

Récupérer pour utiliser



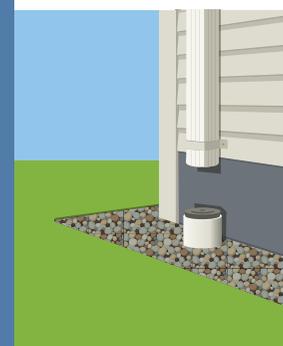
Vous pouvez également installer un baril récupérateur d'eau de pluie, en prenant soin de diriger son trop-plein vers une surface perméable. Ainsi, des milliers de litres d'eau seront détournés annuellement de l'égout et disponibles pour vos arrosages.

Marche à suivre



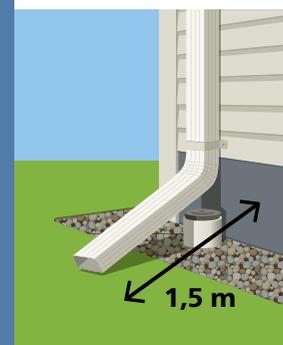
Étape 1

Repérez vos gouttières non conformes.



Étape 2

Dans le cas où votre gouttière est reliée au drain français, coupez-la à environ 25 cm du drain, retirez la partie du bas et colmatez l'embouchure du drain à l'aide d'un bouchon. Vous éviterez ainsi de l'obstruer avec des débris tels que des feuilles.



Étape 3

Insérez et vissez la rallonge par-dessus la partie existante de la gouttière. Orientez la rallonge à au moins 1,5 m de votre bâtiment, vers une surface perméable.

Afin de faciliter la réorientation de vos gouttières, visionnez la vidéo sur montreal.ca